

Cérémonie de lancement conjoint des rapports mondial sur le DH et national sur le DHD

Discours de Mme Cécile Molinier, Représentante Résidente du PNUD

Lundi 8 septembre 2003

1. Introduction du discours

Monsieur le Ministre des Affaires Economiques et du Développement,

Monsieur le Commissaire aux Droits de l'Homme, à la Lutte contre la Pauvreté et à l'Insertion

Madame et Messieurs les ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs

C'est un réel plaisir pour moi de prendre la parole devant vous à l'occasion de la cérémonie de lancement conjoint du rapport mondial sur le DH 2003 élaboré par le PNUD et du rapport national sur le DHD préparé par le Ministère des Affaires Economiques et du Développement.

C'est la première fois que ces deux rapports font l'objet d'un lancement simultané. L'occasion qui nous réunit aujourd'hui est donc lourde de signification et pourrait avoir valeur de symbole quant à l'appropriation par la Mauritanie d'un paradigme mondial comme le DHD, appropriation qui est devenue aujourd'hui une réalité tangible.

Ainsi, nous y voyons la preuve que la Mauritanie saura s'approprier tout autant cet autre thème nouveau que constituent les Objectifs du Millénaire pour le Développement, thème retenu cette année pour le rapport mondial sur le Développement Humain.

2. Importance générale du rapport

La série de rapports annuels sur la situation du DH dans le monde que le PNUD publie régulièrement depuis 1990, nous livre pour l'année 2003 une édition d'une qualité remarquable.

En effet, la qualité de ce rapport qui a été préparé par une équipe élargie à un cercle beaucoup plus large de chercheurs, de praticiens et d'experts en développement provenant du monde entier, a été soulignée par l'ensemble des observateurs.

L'une des raisons de cet accueil très enthousiaste reçu par le rapport tient sans doute au thème de cette année qui revêt une importance primordiale pour le devenir de l'Humanité: les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) que le rapport présente comme étant un véritable **Pacte du Millénaire pour le Développement**.

3. Genèse du pacte

La mise en place de ce pacte a eu pour point de départ l'événement historique qu'a constitué le sommet du Millénaire qui avait regroupé les 8 et 9 septembre 2000 à New York 147 chefs d'Etat et 44 chefs de délégations qui ont pris, à l'occasion d'une Assemblée Générale extraordinaire des Nations Unies, un engagement solennel en faveur d'un développement centré sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. Ce texte est intitulé : Déclaration du Millénaire.

La Déclaration du Millénaire, qui constitue donc un engagement international de la Mauritanie pris solennellement à un haut niveau de l'Etat, définit, dans le cadre d'un agenda global, une vision nouvelle du développement centrée sur les intérêts et les préoccupations des personnes les plus pauvres. Cette vision est celle d'un monde débarrassé , à l'horizon 2015, d'une moitié de la pauvreté, où les enfants, garçons et filles iraient tous à l'école et y accompliraient un cycle complet d'enseignement primaire et où les mères meurent moins souvent pendant leur grossesse ; un monde préservant l'avenir des générations futures à travers une conservation renforcée des ressources naturelles, bref un monde plus solidaire.

Par ailleurs, les OMD font l'objet d'un intérêt croissant de la part des partenaires au développement du fait de leur pertinence comme instrument de mesure des progrès accomplis par les différents pays en matière de développement économique et social et plus particulièrement en matière de réduction de la pauvreté

Les OMD sont structurés autour de 8 objectifs globaux déclinés en 18 cibles ou sous-objectifs quantifiés.

Les 8 objectifs globaux sont, rappelons-le :

- 1 .Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité des enfants
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/SIDA, le Paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial

Le pacte du Millénaire pour le développement s'est ainsi progressivement renforcé notamment à l'occasion des conférences internationales sur le développement subséquentes au sommet du Millénaire.

Ainsi, à la conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en mars 2002, les dirigeants du monde ont formulé l'engagement de « mettre en place un nouveau partenariat entre pays développés et pays en développement » dont l'objectif est de mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire.

Cet engagement a été réaffirmé lors de la conférence internationale sur le développement durable qui s'était réunie à Johannesburg en septembre 2002.

Le pacte du Millénaire pour le Développement préconisé dans le rapport « trace un cadre général énonçant comment les stratégies nationales de développement ainsi que le soutien provenant des donateurs, des organisations internationales et d'autres acteurs, peuvent à la fois se déployer efficacement et être proportionnés aux défis que représentent les OMD. Il définit en outre les responsabilités de chacune des deux parties : d'une part, il demande des réformes audacieuses aux pays pauvres, et d'autre part, il engage les pays donateurs à aller de l'avant pour soutenir ces efforts. »

4. Diagnostic dans le rapport

Le rapport analyse d'abord les progrès dans la mise en œuvre des OMD dans le monde. Il dresse ainsi un diagnostic à la fois contrasté et un peu paradoxal.

Diagnostic contrasté dans la mesure où les progrès sont inégalement répartis entre Etats et à l'intérieur d'un même Etat suivant les régions ou les catégories sociales ainsi que par rapport aux différents objectifs.

Ainsi, la large adhésion suscitée par les OMD et relevée par le rapport tant au niveau international qu'à l'intérieur des différents Etats (gouvernement, société civile, populations) ne doit pas masquer les retards constatés ici ou là dans la mise en œuvre des objectifs malgré certains progrès encourageants notamment dans le domaine de la réduction de la pauvreté et dans le domaine de l'accès à l'eau potable: ainsi, au cours de la dernière décennie, plus de 50 Etats ont enregistré une aggravation de leur pauvreté. Dans un grand nombre de pays, l'espérance de vie diminue sous l'effet du VIH/Sida et d'autres grandes pandémies, presque partout l'environnement se dégrade.

Diagnostic paradoxal en ce sens que si certains pays avancent plus vite que d'autres, l'atteinte des objectifs paraît à la portée même des pays les plus pauvres.

En effet, « nombre de pays parmi les plus pauvres tendent de manière satisfaisante vers la plupart ou la totalité des objectifs. Ainsi, durant les années 1990 et malgré la pandémie du VIH/Sida, l'Afrique Subsaharienne a accompli des progrès remarquables concernant la survie des enfants comme en Guinée, au Malawi ou au Niger et **le rapport de citer en exemple la Mauritanie présentée en « élève modèle » (page 46) pour ce qui concerne la réduction de l'écart entre les filles et les garçons en termes de scolarisation.**

5. Le rapport souligne le lien étroit entre OMD et DHD en cela que les objectifs du Millénaire pour le développement contribuent à la concrétisation des quatre capacités essentielles au développement humain durable à savoir : vivre longtemps et en bonne santé, accéder à l'éducation, disposer de ressources nécessaires pour un niveau de vie décent et jouir des libertés civiles et politiques qui permettent de prendre part à la vie de la communauté. Cependant, le DHD constitue un concept beaucoup plus large qui englobe les OMD.

6. Analyse des contraintes

La rapport procède ensuite à l'analyse des contraintes qui entravent la mise en œuvre des OMD.

Le piège de la pauvreté

Le rapport définit une typologie de pays suivant leur dispersion sur l'échelle des OMD. Il distingue ainsi les pays absolument prioritaires (31 pays) et les pays prioritaires (28 pays).

Les premiers sont ceux où une pauvreté humaine criante s'ajoute à une absence d'amélioration, voire à une régression pour l'ensemble des OMD. Les seconds sont ceux qui avancent sur la voie des objectifs mais dans lesquels persistent d'importantes poches de pauvreté et où vivent encore de nombreux laissés-pour-compte.

Pour permettre une réalisation des OMD à l'horizon fixé au niveau des pays en développement en général, le rapport identifie une double nécessité : tout d'abord un changement de politique des pays riches notamment en termes d'aide au développement et de politique commerciale ; ensuite la définition de politiques nationales mieux adaptées et soutenues par des investissements massifs dans les infrastructures structurantes, la santé et l'éducation et la durabilité des ressources écologiques au niveau des pays pauvres.

Au niveau de la plupart des pays de la première catégorie : les 31 pays absolument prioritaires, l'économie se trouve bloquée dans le piège de la pauvreté et ne génère pas suffisamment de croissance et de revenu équitable pour favoriser le développement humain.

Pour permettre à ces pays de sortir de ce piège, l'appui de la communauté internationale doit leur être destiné en priorité pour venir en soutien à des efforts accrus et mieux ciblés au niveau national.

Lien avec l'objectif 8

A cet égard, le rapport souligne également que certains engagements de pays industrialisés ne sont pas suivis d'effets.

Ainsi, le rapport souligne la nécessité de réduire la dichotomie qui a jusqu'ici prévalu entre, d'une part, les 7 premiers objectifs dont la mise en œuvre incombe aux pays en développement et d'autre part, l'objectif 8 relatif au partenariat mondial pour le développement dont la traduction en fait revient principalement aux pays industrialisés.

En effet, pour permettre aux pays en développement de réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, d'assurer l'éducation primaire pour tous les enfants garçons ou filles ou de réduire la mortalité maternelle et infantile, un accroissement des ressources pour le développement en provenance des pays industrialisés, qu'il provienne directement de l'APD ou indirectement à

travers un commerce plus équitable, est indispensable. On estime à 50 milliards de dollars, les ressources supplémentaires nécessaires pour l'atteinte dans les délais des OMD, ce qui représenterait un doublement des flux d'APD, alors qu'à l'occasion du sommet de Monterrey sur le financement du développement, les pays donateurs se sont engagés à apporter 16 milliards de ressources d'APD supplémentaires d'ici à 2006...

Nécessité de l'appropriation nationale

Le rapport met en exergue la nécessité de l'appropriation nationale de ces objectifs comme condition essentielle à leur mise en œuvre. « Les objectifs auront des chances de succès à condition de signifier quelque chose pour les milliards d'individus auxquels ils sont destinés. Ils doivent devenir une réalité nationale à laquelle doivent œuvrer les principales parties prenantes, les individus et les pouvoirs publics .

7. Situation en Mauritanie

La Mauritanie a accompli déjà des progrès encourageants sur la voie de la réalisation des OMD et du développement humain.

Le tableau 2 du rapport (indicateur du DH en tendances) montre que l'IDH a progressé régulièrement en Mauritanie, passant de 0,346 en 1975 à 0,387 en 1985, 0,427 en 1995, et 0,454 en 2001.

Par ailleurs, le rapport sur les progrès dans la mise en œuvre des OMD en Mauritanie, réalisé par les agences du système des Nations Unies en Mauritanie en janvier 2003, souligne que sur les onze (11) cibles analysées dans les pays en développement, une majorité c'est à dire six cibles seraient ou potentiellement ou vraisemblablement atteintes par la Mauritanie à l'horizon prévu.

Ainsi, en matière de réduction de la pauvreté, premier objectif parmi les OMD, la Mauritanie a accompli des progrès encourageants. Certes, un peu moins de la moitié de la population (46,3% en 2000) vit en dessous du seuil de pauvreté mais la pauvreté recule déjà au rythme d'un point de pourcentage par an, ce qui augure d'une réduction de moitié potentielle en 2015 de la proportion de la population vivant avec moins d'un dollar par jour.

Par ailleurs, les progrès réalisés en matière de pauvreté monétaire se sont accompagnés d'une amélioration globalement positive en termes de pauvreté humaine.

En matière de scolarisation, les performances réalisées au niveau de l'enseignement primaire ont été remarquables au cours des années 1990, comme souligné dans le rapport mondial du PNUD. Le taux brut de scolarisation dans ce niveau d'enseignement a atteint 84,4% en 2000 contre 46,8% en 1990 réalisant pour la Mauritanie un rattrapage spectaculaire par rapport aux pays les mieux positionnés en Afrique de l'Ouest voire en Afrique du Nord. Le taux net de scolarisation a évolué également de manière encourageante en passant de 51% en 1993 à 65% en 2000 bien qu'un grand écart subsiste entre ces deux taux. De même, le niveau d'équité entre les sexes au niveau de cet ordre d'enseignement incite à l'optimisme puisque les filles y représentent en 2000 plus de 48% des élèves. Toutefois, les filles poursuivent moins longtemps que les garçons leurs études au-delà du primaire.

Des avancées significatives ont été opérées au niveau de l'égalité des sexes bien que les disparités de genre restent importantes. En témoigne la proportion des femmes ministres qui est de 20% en 2002. La part des sièges parlementaires est en nette augmentation également.

La santé est le domaine où les progrès sont les plus lents à venir bien que les efforts menés aient permis de faire progresser l'espérance de vie à la naissance qui est passée de 47 ans en 1984 à 54,4 en 2000. Cet allongement de la durée moyenne de vie qui indique une amélioration globale de l'état de santé de la population a été rendu possible grâce aux investissements importants consentis en termes d'infrastructures et de formation de personnel de santé. Ainsi, le taux de couverture par un poste de santé dans un rayon de dix (10) Km a été porté à plus de 75% en 2001. Cependant, la mortalité maternelle et infanto-juvénile se situe encore à des niveaux préoccupants.

En effet, trop de femmes Mauritanienues perdent la vie en la donnant. Quel paradoxe ! Le taux de mortalité maternelle s'établissant à 747 décès pour cent mille naissances vivantes en 2000.

Les tendances en matière de HIV/SIDA, de paludisme et de tuberculose demeurent préoccupantes malgré les efforts engagés.

Ainsi, il faudra redoubler d'efforts pour que les quatre cibles de la santé associées aux Objectifs de Développement pour le Millénaire soient atteintes dans les délais prévus.

Au plan de l'accès à l'eau potable, la situation s'est nettement améliorée au cours des années 1990 comme l'indiquent notamment les résultats de l'enquête Démographique et de Santé réalisée en 2000-2001. Cependant, des disparités quantitatives et qualitatives au niveau de l'approvisionnement subsistent entre le milieu rural et le milieu urbain, entre les différentes régions du pays et entre les ménages pauvres et non pauvres.

8. Conclusion

Le premier rapport national sur la mise en oeuvre des OMD indique clairement les défis à relever et doit être compris par nous tous pour ce qu'il est, c'est-à-dire un instrument de plaidoyer pour mettre en oeuvre le pacte proposé dans le rapport mondial. Si nous concentrons collectivement nos efforts sur les OMD pour lesquels la Mauritanie n'est pas encore « on track », en renforçant les stratégies et les politiques, en coordonnant les interventions sur la base des stratégies sectorielles, en allouant les flux de ressources nécessaires et en gérant ces ressources avec le maximum d'efficacité, les prochains rapports sur la mise en œuvre des OMD en Mauritanie devraient continuer, comme dans le passé, à indiquer une amélioration sensible.

Je vous remercie.